



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 33241

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les emplois aidés. Les emplois aidés sont une vieille recette française et les études sur les expériences passées établissent que ces emplois ont des résultats très différents selon qu'ils sont utilisés dans le secteur marchand ou dans le secteur non-marchand. Au bout de 6 mois, les contrats aidés dans le secteur non marchand produisent moins de 25 % d'emplois durables alors que dans le secteur marchand ils fournissent presque 60 % d'emplois durables. Le bon sens voudrait donc que ces emplois aidés soient orientés préférentiellement sur le secteur marchand. Il lui demande le nombre actuel d'emplois aidés dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33241

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7724

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)